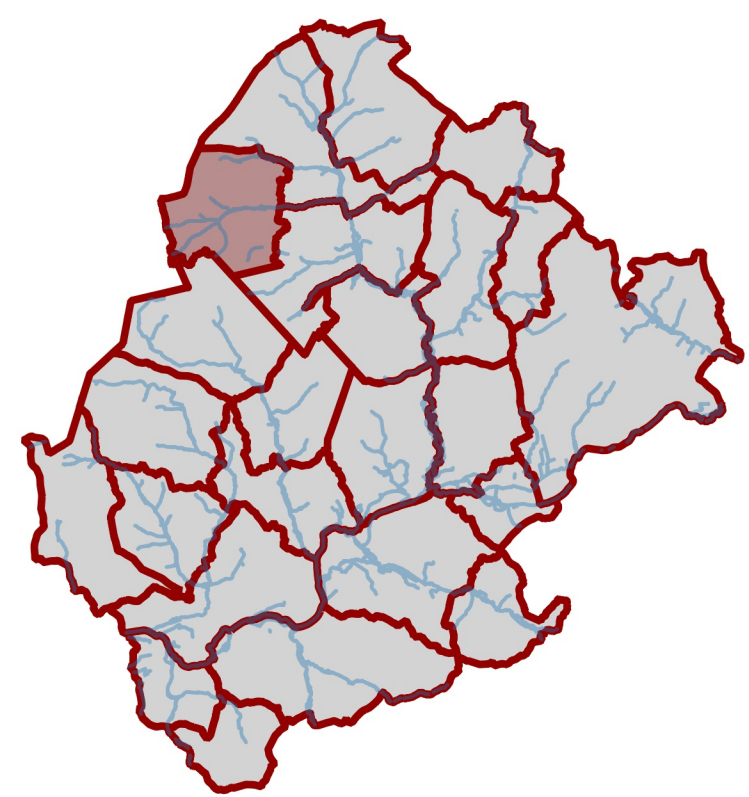


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LOIR-LUCE-BERCE

Pièce du PLU

4.2.1.b



ZONES UR

ZONES URBAINES (U)

- Uaa : Centre ancien de Montval-sur-Loir et La Chartre-sur-le-Loir
 Uab : Centres anciens des autres communes
 Ua : Faubourgs de Montval-sur-Loir et La Chartre-sur-le-Loir
 Uc : Extensions urbaines, généralement de type pavillonnaires
 Ue : Zones urbaines à vocation équipement
 Uz : Zones urbaines à vocation économique
 Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
 Ug : Zone urbaine à destination des gens du voyage

ZONES A URBANISER (AU)

-  Auh : Zones à urbaniser à vocation habitat
-  Aue : Zones à urbaniser à vocation équipement
-  Auz : Zones à urbaniser à vocation économie
-  2Auz : zone à urbaniser à long terme à vocation économie
-  2Auh : Zone à urbaniser à long terme

ZONES AGRICOLES (A)

- A : Zone Agricole
 Av : Secteurs agricoles à forts enjeux (viticoles notamment)

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES (N)

- N : Zone naturelle et forestière
 Nf : Espaces naturels boisés
 NI : Sites naturels accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
 Nv : Secteurs de vallées

SECTEURS DE TAILLE ET DE CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEES (STECAL)

- Ndx : Hameaux à vocation dominante d'habitat (STECAL)
- Nvg : Espaces d'accueil pour les gens du voyage (STECAL)
- Nxs : Sites accueillant des équipements d'intérêt collectif et services publics (STECAL)
- Nxl1 : Emprises constructibles des sites accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques (STECAL)
- Nxl2 : Emprises constructibles pour des projets de plus grande échelle à vocation de loisirs et/ou touristiques (STECAL)
- Nxz : Activités économiques isolées (STECAL)
- Axz : Activités économiques isolées (STECAL)
- Axs : Sites accueillant des équipements d'intérêt collectif et services publics (STECAL)

PRESCRIPTIONS RELATIVES A DES PROJETS D'AMENAGEMENT

- Emplacement réservé
 Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global

PRESRIPTIONS RELATIVES A LA PROTECTION DU PATRIMOINE BATI

- Eléments ou constructions d'intérêt patrimonial ou architectural à protéger
 ■ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
 ■ Eléments ou constructions d'intérêt patrimonial ou architectural à protéger
 ■ A titre d'information : Secteur situé à moins de cinq cent mètres d'un monument historique inscrit ou classé, ou faisant partie d'un Périmitre Délimité des Abords (voir plan des Servitudes d'Utilité Publique).

VOIES ET CHEMINS A PRESERVER, MODIFIER OU CREER

- Sentiers de randonnée Vallée-du-Loir (GRP ou PR)
 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
 Chemins locaux d'intérêt

PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE, AU PATRIMOINE NATUREL ET AUX RISQUES

-  Espace Boisé Classé (EBC)
-  Secteurs de haies et bois à préserver
-  Atlas mouvement de terrain 1990-2006 (source DDT)
-  Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
-  Zone humide : zone humide de l'inventaire vérifiée sur le terrain par la réalisation de sondages pédologiques ou d'étude de la végétation
-  Zone non prospectée : zone humide potentielle mais non vérifiée sur le terrain en raison d'un défaut d'accès
-  Linières de haies et alignements d'arbres à préserver, maintenir ou à créer

- Milieux isolés ayant un intérêt écologique ou paysager (mares et sources)

- A titre d'information : réseau hydrographique (source : DDT72)
■ A titre d'information : surfaces toujours en eau (plan d'eau et mare)

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Linéaire commercial à protéger

- Eend de plan

- ☐
- Limite communale

- ☐
- Limite parcellaire

- Bâtiment cadastré "dur"

- Bâtiment cadastre "léger"
□ Cimetière

